

Arrêté DAJIM n° 66/2025

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation, notamment son article R. 811-24,
VU le Décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 modifié, portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
VU l'élection de M Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Inés TORRALBO, Assistante des affaires juridiques au sein de l'établissement, affectée à la Direction de la Formation, est mise à disposition de la Section disciplinaire du Conseil académique d'Université Côte d'Azur, compétente à l'égard des Usagers, en qualité de Secrétaire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme TORRALBO, M. Valentin CONTESSO, Chargé des affaires juridiques au sein de la Direction des affaires juridiques, institutionnelles et de la modernisation de l'établissement, est mis à disposition de la Section disciplinaire du Conseil académique d'Université Côte d'Azur, compétente à l'égard des Usagers, en qualité de Secrétaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CONTESSO, Mme Laetitia BERNARDINI-FRICERO, Directrice adjointe au sein de la Direction des affaires juridiques, institutionnelles et de la modernisation de l'établissement, est mise à disposition de la Section disciplinaire du Conseil académique d'Université Côte d'Azur, compétente à l'égard des Usagers, en qualité de Secrétaire.

ARTICLE 3 :

Le présent abroge l'arrêté n° 161/2024 du 12 février 2024.

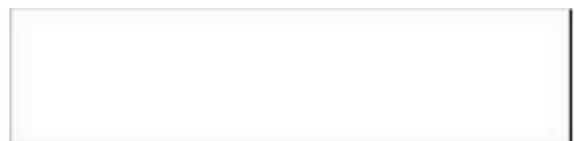
Etant soumis à publicité, il sera publié sur le site internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la modernisation.

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge des Ressources humaines et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le

Le Président d'Université Côte d'Azur,
M. Jeanick BRISSWALTER



Copie :

- M. le Recteur de Région académique
- Mme la DGSA en charge des RH et de la Modernisation
- M. le Président de la Section disciplinaire Usagers
- les personnels intéressés